

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 20 mai à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le mercredi 13 mai 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 46
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 48

Étaient présents : Rodrigue SIMEON, Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Nathalie HANICOT, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL représentée par Patrick VANBECELAERE son suppléant, Jean- Yves BRECIN, Hélène REVERT, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Christophe LEMENNICIER, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Céline SORNIN-FEUILLET, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Yves PIET, Stéphanie URBAIN, Marie-Jeanne MADELINE, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Sandrine MARY, Cédric MARIE, Serge PIERRE, Delphine GUILBERT, Alexandre LEBASTARD, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Anthony JAN a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE, Chantal SAVATTE a donné pouvoir à Romain TREFEU

Étaient absents excusés : Christine SALMON, Frédéric ENEE.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Sandra LEMARCHAND a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260520-14 : ENV_BOCAGE_DECLARATION D'INTERET GENERAL PORTANT SUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CREATION DE MARES 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.211-7 du Code de l'Environnement relatif à la Déclaration d'Intérêt Général ;

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom ;

Vu la délibération n°20251117_6 portant approbation du Contrat de Territoire « Eau, Climat et Biodiversité » 2026-2030 ; contrat signé le 18 décembre 2025 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

Vu la délibération n°20260211_37 relative à la candidature de Pré-Bocage Intercom à l'appel à projet Région Normandie / FEDER « Travaux de restauration de la trame verte et bleue » pour la période 2026-2028.

Contexte

Le territoire de Pré Bocage Intercom s'est engagé depuis plusieurs années en faveur de l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau en concluant en janvier 2022, son premier programme territorial « Eau et Climat » avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie 2021-2024.

Depuis 2022, la Communauté de Communes s'est fortement impliquée dans la mise en œuvre de trois programmes de travaux en faveur de :

- La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ;
- La plantation de haies bocagères ;
- La restauration et création des mares (structuration d'un réseau - Trame Bleue).

Dans la continuité des actions figurant au programme 2021-2024, un nouveau contrat de territoire « Eau, Climat et Biodiversité » 2026-2030 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie a été signé le 18 décembre dernier.

La collectivité s'y engage à protéger la biodiversité et les services écosystémiques du territoire, à préserver la qualité de l'eau et à prévenir les risques de coulées de boues.

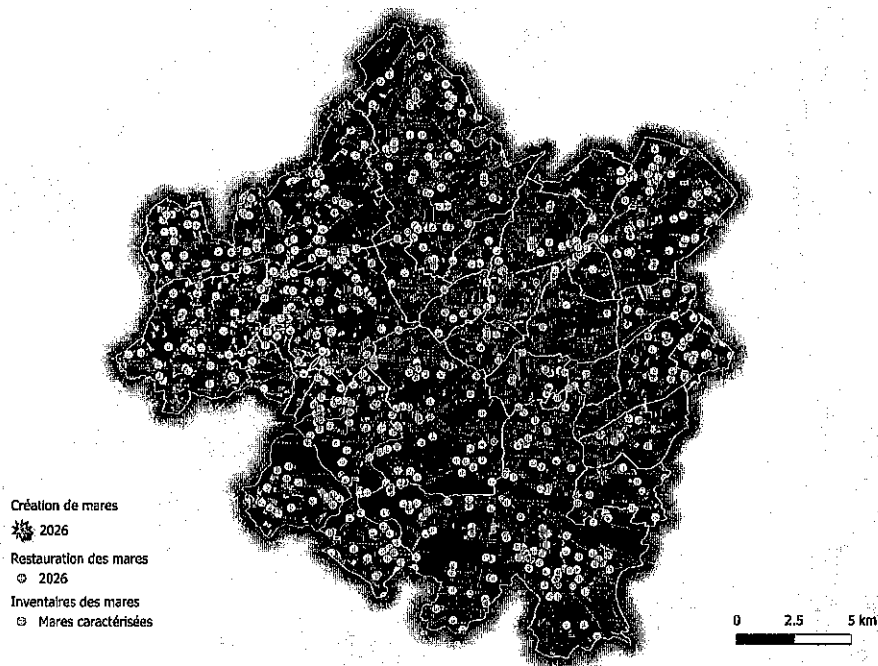
En parallèle, en 2024 – 2025, soutenue par la Région Normandie via le fonds FEDER, la Communauté de communes mène une étude d'élaboration de sa stratégie Trame Verte, Bleue, Noire et Brune (dite « TVB + »). Le plan d'actions, ainsi, établi prévoit notamment la poursuite des actions de la collectivité en faveur de la biodiversité.

Ainsi, en 2026, Pré-Bocage Intercom prévoit la poursuite son programme de restauration et de création des mares construit en application de la démarche Régionale d'Actions en faveur des Mares (PRAM) de Normandie portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Normandie.

Programme 2026

- Les travaux de restauration 2026 auront lieu sur neuf mares du territoire réparties comme ceci :
 - 5 à Aurseulles
 - 2 à Val d'Arry
 - 1 à Bonnemaison
 - 1 à Les Monts d'Aunay

- Les travaux de création de mares auront lieu sur les communes de Caumont-sur-Aure, Cahagnes, Villers-Bocage et Bonnemaïson.



Plan de financement prévisionnel

COUT TTC DES TRAVAUX 2026	
- RESTAURATION DE 9 MARES	26 106.00 €
- CREATION DE 4 MARES	12 312.24 €
FINANCEMENTS	
- AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – 80 %	30 734.59 €
- REGION / FEDER (AAP TRAVAUX RESTAURATION TVB) – 20 %*	7 683.65 €
- RESTE A CHARGE PBI (GEMAPI)	0.00 €

*sous réserve de la validation de la candidature de PBI à l'Appel à Projet

Déclaration d'Intérêt général (DIG)

Afin de mener à bien ces travaux sur des propriétés privées avec des fonds publics, il convient de déposer une demande de Déclaration d'Intérêt général (DIG) auprès du Préfet de Département (instruction par la DTTM).

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure instituée par la Loi sur l'eau réservée à un maître d'ouvrage public afin d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, parfois en cas de carence des propriétaires.

Les membres du Bureau Communautaire réunis le 05 mai 2026 ont donné un avis favorable au dépôt du dossier de demande de DIG en lien avec le programme de restauration et de créations des mares 2026. Celui-ci est disponible sous l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le dépôt d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la restauration et la création de mares (programme 2026) ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires aux travaux de restauration et de création sont prévus au budget 2026 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Sandra LEMARCHAND

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER



(Handwritten signatures of Sandra LEMARCHAND and Stéphanie LEBERRURIER)



Dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général

Programme de restauration et de création de mares sur le territoire de

Pré-Bocage Intercom

2026



Table des matières

Table des matières	2
I. Cadre général	4
a) Pré-Bocage Intercom	4
b) Gouvernance	5
II. Notice explicative de l'intérêt de la démarche	5
III. Mémoire explicatif présentant la nature des travaux.....	6
a) Catégories de travaux.....	6
b) Tableau récapitulatif des opérations à réaliser pour chaque mare à restaurer	11
c) Création de mares	12
d) Chantier bénévole	12
e) Estimation financière.....	13
f) Engagement du propriétaire	14
IV. Calendrier prévisionnel des travaux.....	14
V. Situation des mares	15
VI. Evaluation d'incidence Natura 2000	15
a) Présentation du projet	15
b) Etendue du projet et période d'occupation.....	16
c) Zone d'influence du projet	16
d) Incidence sur les sites Natura 2000.....	16
VII. Annexes.....	27
Modèle de convention de partenariat	27
Article 1 : Objet de la convention.....	28
Article 2 : Nature des travaux	28
Article 3 : Financement des travaux.....	29
Article 4 : Droit de propriété.....	29
Article 5 : Durée de la convention et gestion des litiges	29
Article 6 : Communication	29

I. Cadre général

Le territoire de Pré Bocage Intercom s'est engagé pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau, et a notamment signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie un contrat de territoire « Eau et climat » 2026-2030. A ce titre, la collectivité s'engage à protéger la biodiversité et les services écosystémiques du territoire, à préserver la qualité de l'eau et à prévenir les risques de coulées de boues. C'est pourquoi, PBI a lancé trois programmes :

- La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
- La plantation de haies bocagères
- La restauration du réseau de mares

Dans le cadre de son programme de restauration des mares, PBI s'inscrit totalement dans la démarche Régionale d'Actions en faveur des Mares de Normandie portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie. L'objectif étant de connaître l'état écologique du réseau de mares du territoire et d'en restaurer et d'en créer pour améliorer ce réseau. PBI s'est fixé un objectif de 10 mares restaurées par an et de 4 mares créées.

Les travaux de restauration 2026 auront lieux sur neuf mares du territoire réparties comme ceci : deux à Val d'Arry, une à Les Monts d'Aunay, une à Bonnemaison, cinq à Aurseulles.

Pré Bocage Intercom, maître d'ouvrage des travaux, soumet le présent dossier qui constitue la demande de Déclaration d'Intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Cette demande de Déclaration d'Intérêt Général fait appel à une procédure sans enquête publique, comme le permet l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime, car l'exécution des travaux n'entraîne pas d'expropriation et le maître d'ouvrage ne prévoit pas de demander de participation financière aux personnes intéressées.

Conformément à l'article R. 214-99 du Code de l'Environnement, le dossier de demande de déclaration d'intérêt général contient :

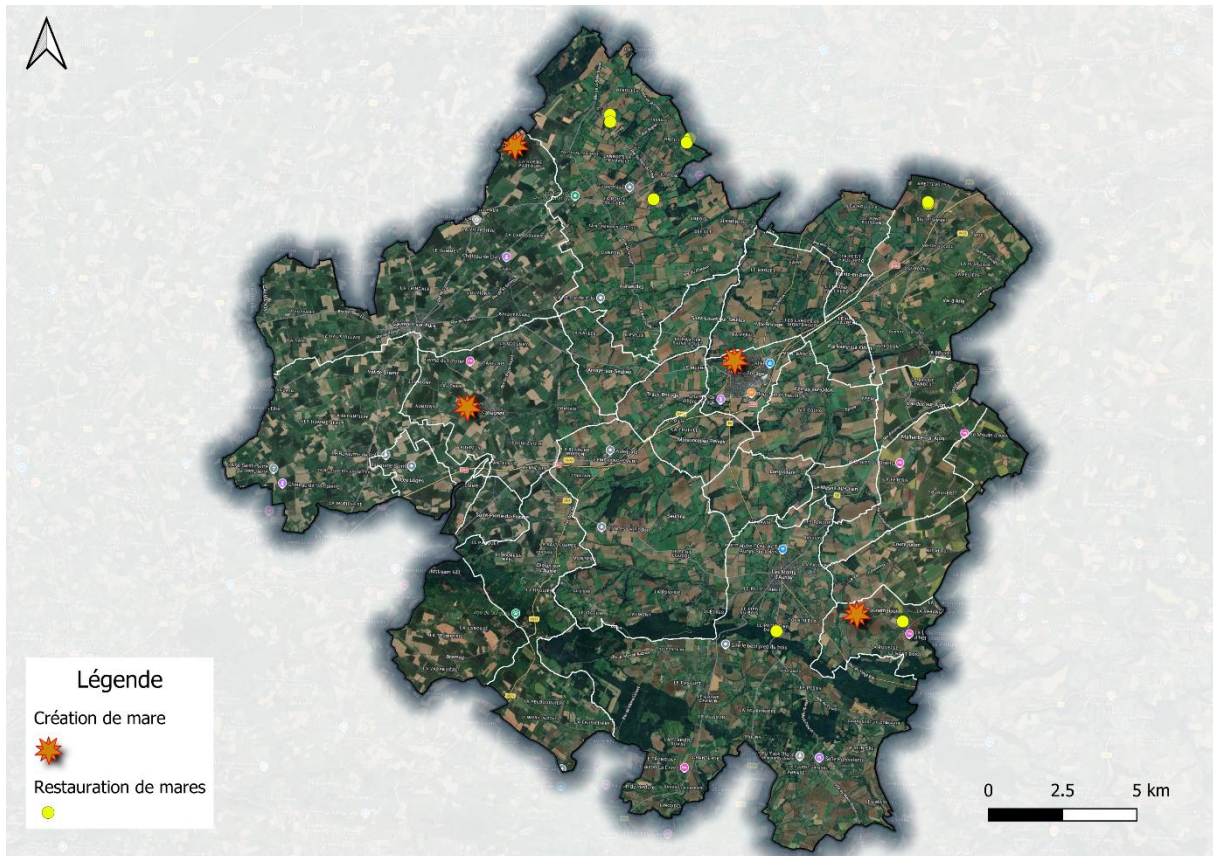
- Un mémoire justifiant l'intérêt général ou l'urgence de l'opération ;
- Un mémoire explicatif présentant de façon détaillée : une estimation des investissements et les modalités d'entretien ;
- Un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages, des installations ou du milieu qui doit faire l'objet des travaux ;
- Un mémoire précisant la nature, la durée de l'occupation et la ou les voies d'accès avec l'évaluation des surfaces d'occupation temporaire;
- Un état parcellaire et un plan parcellaire désignant les terrains à occuper temporairement.

a) Pré-Bocage Intercom

La collectivité, d'une superficie de 417 km², a vu le jour, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, pour atteindre un nombre de 24 748 habitants au 1^{er} janvier 2018. Elle regroupe 27 communes, dans un espace rural préservé, avec un patrimoine paysager riche où se mêlent l'héritage agricole bocager et une persistance de l'histoire commerciale et industrielle. En effet, on retrouve sur PBI, une grande variété de paysages : vallées, boisements, bocages, grande culture.

Présidente : Madame Stéphanie LEBERRURIER
Contact technique : Marion Gallet Tél : 06.22.00.73.07

Carte de localisation des mares à restaurer et à créer sur le territoire de PBI



b) Gouvernance

Pré Bocage Intercom est maître d'ouvrage des travaux réalisés par une entreprise sélectionnée après consultation conforme au code des marchés publics.

Chaque mare restaurée ou créée est formalisée par une convention entre le propriétaire et/ou l'exploitant et la collectivité.

II. Notice explicative de l'intérêt de la démarche

Les mares sont des composantes importantes dans l'écosystème puisque des espèces sont spécifiques de ces milieux, connaître les mares pour mieux appréhender l'état du réseau est donc un enjeu important du territoire. Restaurer les mares permettra aux espèces d'agrandir leur réseau pour pouvoir se déplacer, se nourrir mais aussi se reproduire.

Les mares ont également d'autres rôles importants à jouer notamment par rapport à la préservation de la ressource en eau et de la lutte contre l'érosion et les pollutions de ruisseaux.

Pré Bocage Intercom souhaite donc faire l'état des lieux des réseaux de mares du territoire en inventoriant et caractérisant de manière la plus exhaustive possible les mares afin de restaurer les plus dégradées en vue d'améliorer le réseau.

Les mares ont été sélectionnées en fonction de leur état écologique, les plus avancées, proches du comblement étant prioritaires pour la restauration, mais aussi en fonction de leur déconnexion du réseau hydrographique.

L'objectif des travaux est d'ouvrir à nouveau les mares afin d'apporter lumière et chaleur nécessaire à la vie et de rétablir le bon fonctionnement de cet écosystème.

III. Mémoire explicatif présentant la nature des travaux

a) Catégories de travaux

Les opérations à réaliser se déclinent selon 10 catégories :

- Abattage
- Dessouchage
- Elagage
- Débroussaillage
- Curage et reprofilage de la berge
- Gestion des curures
- Dépollution
- Fourniture et mise en place de clôture
- Exportation des souches
- Fourniture et mise en place de pompe à museau

Opération 1 : Abattage

Objectif :

Abattre les arbres présents dans ou autour de la mare, conformément aux indications de la fiche travaux (annexes) et des référents lors des visites de terrain. Les arbres à abattre seront marqués avant l'intervention.

Description de l'action :

Les arbres sont abattus, dégagés du périmètre de la mare, débités en tronçon de 1 m maximum et mis en tas sur un emplacement choisi avec les référents, afin de ne pas gêner la suite des travaux et faciliter leur récupération ultérieure.

Les rémanents seront broyés pour être ensuite utilisés en paillage pour les opérations de plantations ou stockés par le propriétaire, la commune ou le prestataire.

Opération 2 : Dessouchage

Objectif :

Dessoucher les arbres présents dans ou autour de la mare, conformément aux indications de la fiche travaux (annexes) et des référents lors des visites de terrain.

Description de l'action :

Les souches sont arrachées, dégagées du périmètre de la mare, et mis en tas sur un emplacement choisi avec le référent, afin de ne pas gêner la suite des travaux et faciliter leur récupération ultérieure.

Un maximum de terres devra être grattée de la souche pour limiter la taille du trou. Le trou créé par le retrait de la souche devra être nivelé ou comblé si besoin avec des curures de la mare.

Opération 3 : Elagage et taille de haie

Objectif :

- Elagage : élaguer au ras du tronc, en respectant les angles de coupes, les branches qui surplombent la mare, pour les arbres indiqués par le technicien, conformément aux indications de la fiche travaux et des référents.

- Taille de haie : en cas de présence d'une haie en bordure de la mare, celle-ci sera taillée à l'aplomb de la mare.

Description de l'action :

Les branches des arbres identifiés sont coupées au ras du tronc, selon les règles d'élagage de base (ex : respects des angles de coupe). Elles sont débitées en tronçon de 1 m maximum et entassées sur un emplacement choisi avec référent, afin de ne pas gêner la suite des travaux.

La coupe et la mise en tas devra se faire de manière à faciliter la reprise manuelle ultérieure.

Les rémanents seront broyés pour être ensuite utilisés en paillage pour les opérations de plantations ou stockés par le propriétaire, la commune ou le prestataire.

Opération n°4 : Débroussaillage

Objectif :

Dégager les abords de la mare par suppression de la végétation ligneuse (hors arbres), semi ligneuse sur les abords et berges de la mare (ex : roncier, rejets de saule...)

Description de l'action :

Les massifs broussailleux sont coupés à ras manuellement ou mécaniquement et broyés ou mulchés sur place pour dégager le terrain.

Opération n°5 : Curage de la mare et reprofilage

Objectif :

Curage : Retrouver le fond et les bords d'origine de la mare (principe du « vieux fond, vieux bords »), par enlèvement de la vase accumulée dans la mare.

L'objectif n'est ni d'agrandir ni de changer la physionomie de la mare.

Reprofilage : L'objectif est de modifier les formes et la pente d'une partie des berges de la mare par creusement, conformément aux préconisations de la fiche travaux (schéma) et des référents. Pour cela, la mare nécessitera un reprofilage de la berge en pente douce (maximum 30 %) à la pelle mécanique avec exportation des terres (voir opération 5.7 : gestion des curures et des terres extraites)

Description de l'action :

Curage de la mare à la pelle mécanique : enlèvement des vases qui seront traitées selon les préconisations de l'opération 7. Les souches des arbres poussant dans la mare doivent être retirées conformément à l'opération 2.

Le bois mort et les souches seront triés et mis en tas sur l'emplacement choisi conjointement par le maître d'ouvrage et le prestataire pour ne pas gêner la poursuite des travaux.

Opération n°6 : Gestion des curures et des terres extraites

Objectif :

Traiter la vase et la terre extraite lors du curage ou du reprofilage des berges de la mare de sorte à empêcher le retour par ruissellement des curures dans la mare restaurée, ou dans toutes autres pièces d'eau à proximité (étang, cours d'eau, autres mares...).

Description de l'action :

Les curures extraites sont soit :

- 1) Mises en tas,
- 2) Régalées,
- 3) Exportées dans une parcelle voisine (maximum 1km).

Opération n°7 : Dépollution

Objectif :

Evacuer les déchets trouvés dans la mare et aux abords de la mare vers une déchetterie.

Description de l'action :

Le prestataire récupère les déchets trouvés dans la mare et aux abords de la mare.

Il doit les trier, notamment séparer la terre des déchets et les prendre en charge jusqu'à la déchetterie.

Opération n°8 : Fourniture et pose de clôture

Objectif :

Empêcher les animaux (bovins/équidés) d'accéder à tout ou une partie de la mare et permettre dans certain cas l'accès aux personnes. Certaines mares sont partiellement clôturées pour permettre l'abreuvement des animaux (descente d'abreuvement), conformément aux fiches travaux.

Description de l'action :

La réalisation de la clôture se fera comme suit :

- 3 rangs de fils barbelé galvanisé (diamètre 2.5 cm minimum) résistant à la tension, 4 picots tous les 10cm, espacement de 35 cm (hauteur respective de 1.20m, 0.85m et 0.5m)
- Création de jambe de force à chaque extrémité et dans les angles
- Tendeurs galvanisés en quantité nécessaire afin qu'il y ait une tension suffisante
- Crampillons (avec ergots anti-retour) galvanisés (les crampillons ne devront pas être trop enfoncés pour permettre au fil barbelé de coulisser). Le fil sera tendu en parallèle de l'installation des crampillons, afin que ceux-ci n'empêchent pas la tension.
- Piquets fendus **en acacia** de 2m de haut, diamètre 12-14 cm, tous les 3 m, enfoncés de 80 cm.

Opération n°9 : Exportation des souches

Objectif :

Exporter les souches des abords de la mare ou de la mare elle-même afin de laisser un terrain propre après travaux.

Description de l'action :

Le prestataire récupère les souches générées par le dessouchage dans la mare et aux abords de la mare et les évacue à sa charge.

Opération n°10 : Fourniture et pose d'une pompe à nez

Objectif :

Permettre l'abreuvement des animaux (bovins et équins), suite à la pose d'une clôture englobant la totalité de la mare

Description de l'action :

Les fournitures sont une pompe, un tuyau (prévoir la longueur adéquate pour aller à l'endroit le plus profond de la mare) et une crépine. En fonction de la pompe fournie par le prestataire, cette dernière sera fixée sur une base constituée de plusieurs poteaux à une hauteur de 30 cm du sol. La pompe devra être de niveau et stable pour le bétail.

b) Tableau récapitulatif des opérations à réaliser pour chaque mare à restaurer

Numéro de mare	Surface à curer	Type de travaux										
	M ²	Op 1	Op 2	Op 3	Op 4	Op 5	Op 5	Op 6	Op 7	Op 8	Op 9	Op 10
		Abattage	Dessouchage	Elagage et taille de haie	Débroussaillage	Curage de la mare	Reprofilage des berges	Gestion des curures	Dépollution	Fourniture et pose de clôture	Exportation des souches	Fourniture et pose d' une pompe à nez
14695_29	150	x	x	x		x	x	x		x	x	x
14376_19	120			x		x	x	x		x		x
14376_17	150	x	x	x		x	x	x		x	x	x
14695_30	180	x	x	x		x	x	x		x	x	
14695_31	180	x	x	x	x	x	x	x		x	x	
14084_13	100			x		x	x	x		x		
14027_27	100					x	x	x				
14475_31	180	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x
14475_19	150	x	x	x		x	x	x		x	x	

c) Création de mares

Le réseau de mares se compose d'un complexe bocager : haies, mares, fossés, prairies. Ce réseau peut-être moins fonctionnel du fait de la présence d'axes routiers ou de mares ornementales (avec la présence de poissons). Les nombreux biais des observations menées ne permettent pas de réaliser une analyse exhaustive et poussée.

Mais une critique construite du réseau de mare est réalisée pour continuer à mettre en œuvre efficacement le programme de restauration, en se basant sur la cartographie finalisée ci-dessous (tampon basé sur l'aire de répartition du triton crêté) :

La répartition des mares est relativement inégale, avec une alternance de zones blanches et de zones à forte concentration. Dans certaines parties du territoire, le réseau des mares devenu inexistant nécessiterait de multiples interventions pour être densifié et retrouvé un niveau de couverture écologiquement intéressant et viable. D'après la photo satellite, ces mares sont reliées par des haies et cours d'eau ou fossés, ce qui permet de bon échanges faunistiques et floristiques entre elles.

Les mares de stade 1 et 2 sont davantage représentées que les stades 3 et 4 (101 mares dites « ornementales » sur 238 mares de stade 1). Les mares de « prairie » représentent 40,87 % du total des mares diagnostiquées, et le réseau de haies du territoire permet une connexion entre ces prairies. L'état écologique global ne semble donc pas catastrophique, et des évolutions intéressantes sont possibles à mettre en place à travers le programme de restauration et de création.

Les travaux consisteront en du terrassement pour creuser la mare, l'apport d'argile pour l'imperméabiliser, et la pose de clôture si nécessaire. Un suivi amphibien sera réalisé sur les mares afin de voir si les travaux ont permis l'amélioration du réseau.

d) Chantier bénévole

En partenariat avec le CPIE Vallée de l'Orne et dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Communal de Villers-Bocage, deux mares vont être restaurées avec du grand public. L'objectif étant de rouvrir les mares en les curant manuellement, et de réaliser une sensibilisation à l'intérêt des mares pour le grand-public. Ces deux mares sont situées dans le parc de l'Ecanet à Villers-Bocage, sur les parcelles AD 0029 appartenant à la commune de Villers Bocage et AD 0035 appartenant à Madame GAUTIER Marie-Odile.

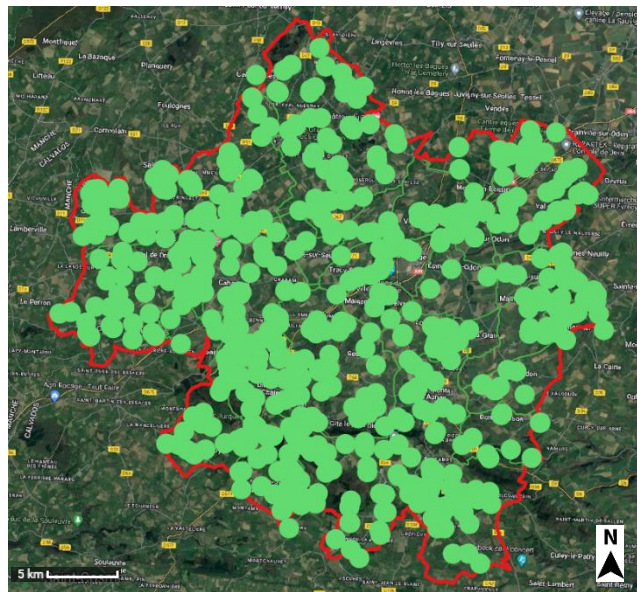


Figure 1 : Cartographie du réseau avec tampon de 500 m



e) Estimation financière

Les travaux sont inscrits en fonctionnement

Estimation montant restauration		23 838 € TTC
Estimation montant création		12 312.24 € TTC
Appel à projet « Travaux de restauration de la TVB normande » Région	20%	7 230.04 € TTC
AESN	80%	28 920.20€ TTC
Pré-Bocage Intercom	0%	0 €

Restauration des mares

Désignation	Unité	PU	Quantité	Montant HT
Abattage diamètre <40cm	u	90,00 €	16	1 440.00 €
Abattage diamètre >40cm	u	180,00 €	3	540.00 €
Dessouchage	u	90,00 €	2	180.00 €
Elagage et taille de haie	ml	2,80 €	175	490.00 €
Débroussaillage	M ²	0,70 €	100	70.00 €
Curage de la mare et reprofilage des berges	Heure	180,00 €	33	5 940.00 €
Gestion des curures et des terres extraites	Heure	225,00 €	30	6 750.00 €
Dépollution	M3	130,00 €	0	- €

Fourniture et mise en place de clôture barbelée.	ml	6,60 €	375	2 475.00 €
Fourniture et mise en place de clôture lisse	ml	6,30 €	0	- €
Exportation des souches	u	150,00 €	0	- €
Fourniture et pose d'une pompe à museau	u	495,00 €	4	1 980.00 €

Montant TOTAL HT	19 865 €
TVA	3 973€
MONTANT TOTAL TTC	23 838 €

Il n'est demandé aucune participation financière aux propriétaires. Pré Bocage Intercom souhaite solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Normandie dans le cadre d'un appel à projet.

Création des mares

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total HT
Piquetage, transfert (forfait)	380	4	1520 €
Décaissement création profondeur et pente douce (forfait)	712.8	4	2851.2 €
Fourniture et pose d'argile (m ²)	23.19	100	2319 €
Mise en stock de la terre (forfait)	497.50	4	1990 €
Cloture 3 fils barbelés	15	50	750 €
Cloture 3 fils lisses (ml)	12.2	50	610 €
TOTAL HT			10 260.20 €
TVA 20%			2 052.04€
TOTAL TTC			12 312.24 €

f) Engagement du propriétaire

L'entretien et le bon usage des aménagements seront de la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant tel que défini dans la convention signée. Le propriétaire et/ou l'exploitant se sont donc engagés à ne pas dégrader la mare, ne pas la polluer, ne pas introduire d'espèces animales ou végétales, respecter la réglementation sur les milieux aquatiques et les espèces protégées, et suivre les préconisations d'entretien proposées.

IV. Calendrier prévisionnel des travaux

Le délai d'exécution a été fixé entre le 15 septembre 2026 et le 15 décembre 2026 pour l'ensemble des opérations de restauration des mares. L'intervention sera prioritairement réalisée durant la période d'assèchement des mares.

L'accès à certaines mares peut être rendu impossible à certains moments, en fonction de l'occupation agricole et de la portance des sols.

Concernant la création, les travaux seront effectués entre juillet 2026 et septembre 2026.

V. Situation des mares

Id N°PRAM	N° parcelle	Commune	Exploitant	Propriétaire
14695_29	AZ 0004	Aurseulles	Mme FIANT	
14376_19	OB 0392	Aurseulles	Mme FIANT	
14376_17	OB 0389	Aurseulles	Mme FIANT	
14695_30	OA 0292	Aurseulles	M Behier	M Behier
14695_31	OA 0300	Aurseulles	M Behier	M Behier
14084_13	ZD 0059	Bonnemaison	Mme Binet	Mme Binet
14027_27	ZM 0127	Les Monts d'Aunay	M Bodet	M Bodet
14475_31	OA 0102	Val d'Arry	M Lerouilly	M Lerouilly
14475_19	OA 0101	Val d'Arry	M Lerouilly	M Lerouilly
5		Bonnemaison		
6		Villers Bocage	Commune	Commune
7		Cahagnes		
8		Caumont sur Aure		

VI. Evaluation d'incidence Natura 2000

a) Présentation du projet

Le programme de restauration de mares de Pré Bocage intercom a pour objectif la restauration de 10 mares en voie de comblement par an. Le but de ce programme est d'améliorer l'état du réseau de mare en restaurant les mares de stade 4 pour les rendre plus favorables à l'accueil de la faune et de la flore.

Suite à un inventaire et à la caractérisation de 398 mares, Pré-Bocage Intercom a sélectionné neuf mares qu'il est nécessaire de restaurer. Cette sélection s'est réalisée suivant l'état écologique du réseau de mares et l'état de dégradation de chaque mare au sein du réseau.

Les exploitants et propriétaires ont été intégrés tout au long de la démarche, de l'inventaire à l'évaluation des travaux sur les mares sélectionnées. Ainsi chaque mare possède une fiche de travaux qui lui est propre avec des spécificités précises.

Il y a dix types d'opérations de restauration :

- Abattage
- Dessouchage
- Elagage et taille de haie
- Débroussaillage
- Curage et Reprofilage de berges

- Gestion des curures
- Dépollution
- Fourniture et pose de clôtures
- Exportation des souches
- Fourniture et pose de pompe à museau

b) Etendue du projet et période d'occupation

L'emprise au sol totale du projet est inférieure à 2000m². Les travaux se dérouleront entre le 15 septembre et le 15 décembre, durant la période d'assèchement des mares pour limiter l'impact sur la zone. Environ deux jours seront nécessaires par mare soit 18 jours maximum d'occupation sur la totalité de la restauration. A la fin de ce programme, aucune autre intervention n'est prévue.

c) Zone d'influence du projet

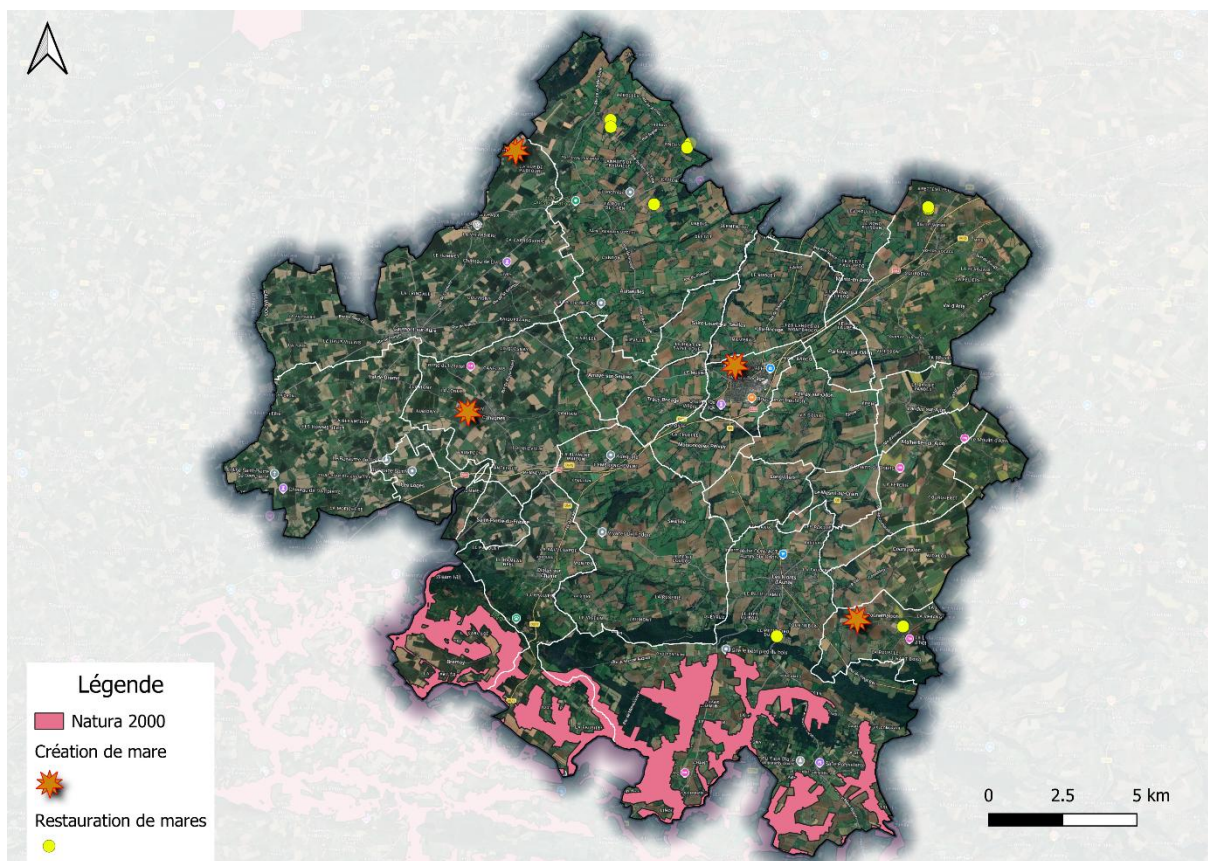
Le programme des travaux sera réalisé au moment où les mares sont asséchées afin de ne pas perturber la faune.

Lors des travaux, des perturbations liées au bruit, au passage des engins dans des parcelles agricoles (prairies ou labours) pour accéder aux mares lorsque celles-ci ne sont pas situées en bord d'une route ou d'un chemin carrossable (maximum 2 jours par mare) auront lieu. Aucun rejet dans le milieu aquatique ne sera fait. Aucune des mares restaurées n'est connectée au réseau hydrographique.

Aucune espèce ne sera introduite.

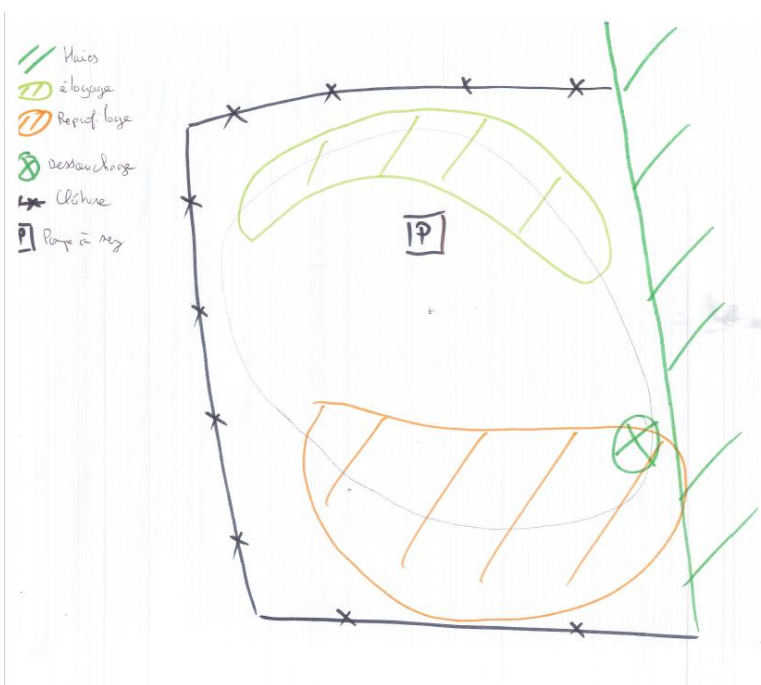
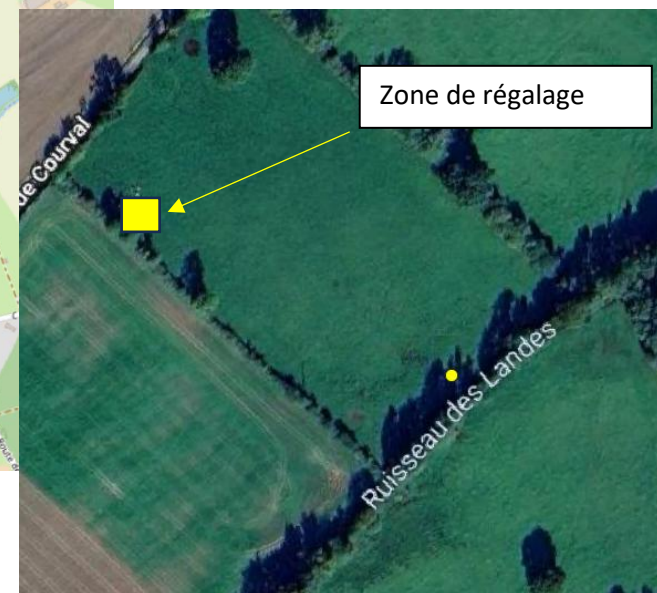
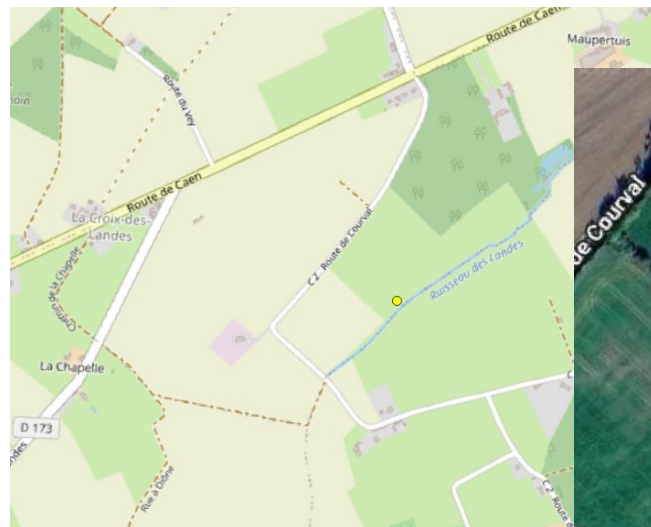
d) Incidence sur les sites Natura 2000

Le projet de restauration des mares ne porte sur aucune zone en Natura 2000, directive habitat. On peut donc en conclure que le projet ne portera aucune atteinte au réseau Natura 2000.

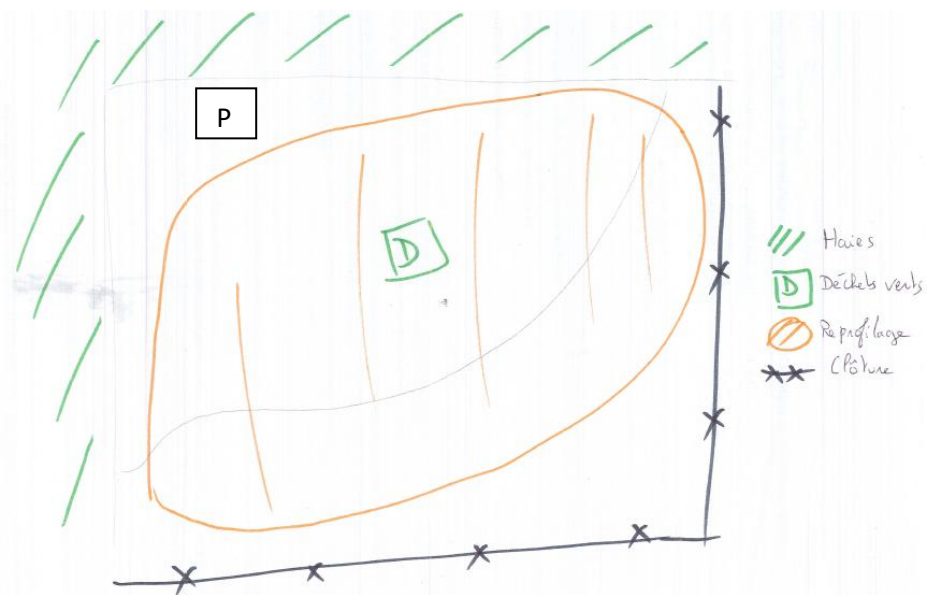
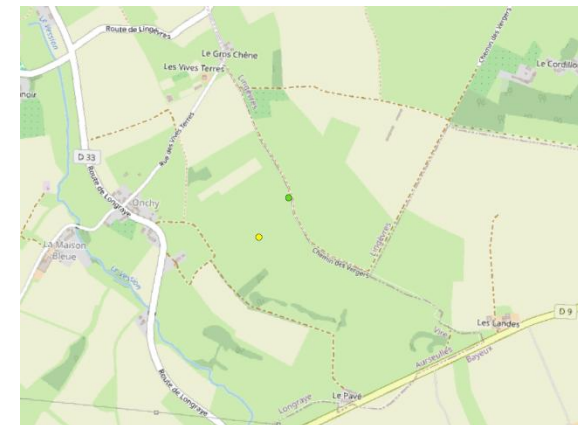


e) Fiches travaux

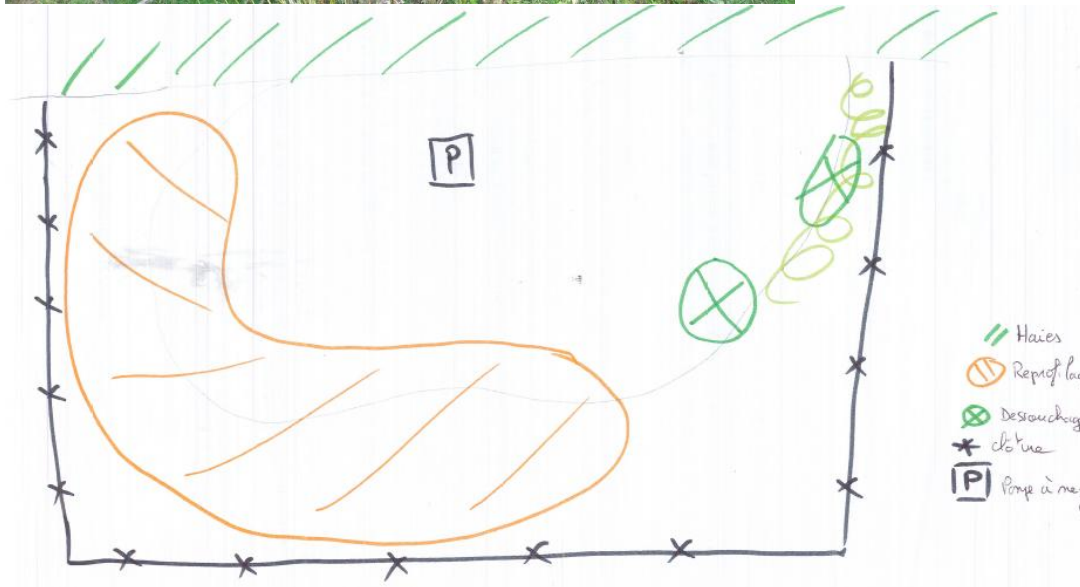
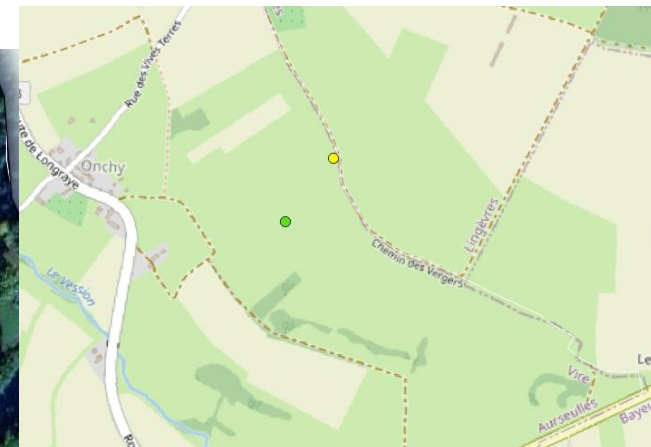
Fiche travaux mare 14695_29 – Commune : Aurseulles – Exploitante : Aurore Fiant - Parcelle n° ZA 0004



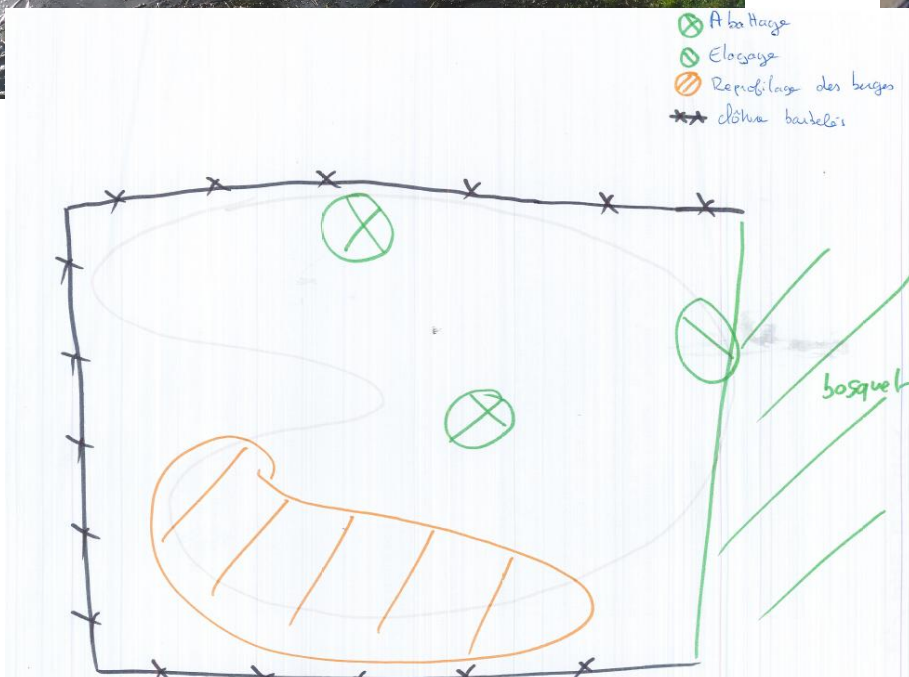
	Curage de la mare et reprofilage des berges (≈ 150 m ²)
	Gestion des curures et des terres extraites
	Fourniture et mise en place de clôture barbelés 3 rangs
	Abattage diamètre <40cm
	Elagage pour éclaircir la mare
	Dessouchage et exportation des souches
	Fourniture et pose d'une pompe à museau
	Mise en tas du bois et broyage des rémanents



	Elagage et taille de haie
	Curage de la mare et reprofilage des berges (≈ 120 m ²)
	Gestion des curures et des terres extraites
	Fourniture et mise en place de clôture barbelés 3 rangs
	Mise en tas du bois et broyage des rémanents
	Fourniture et pose d'une pompe à museau



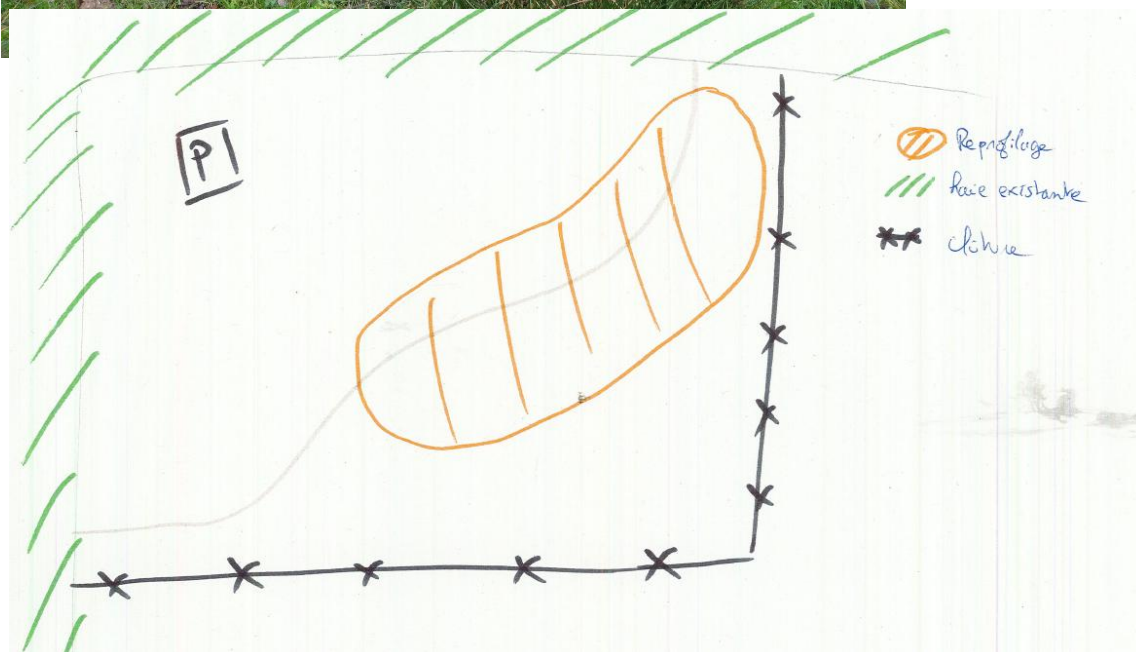
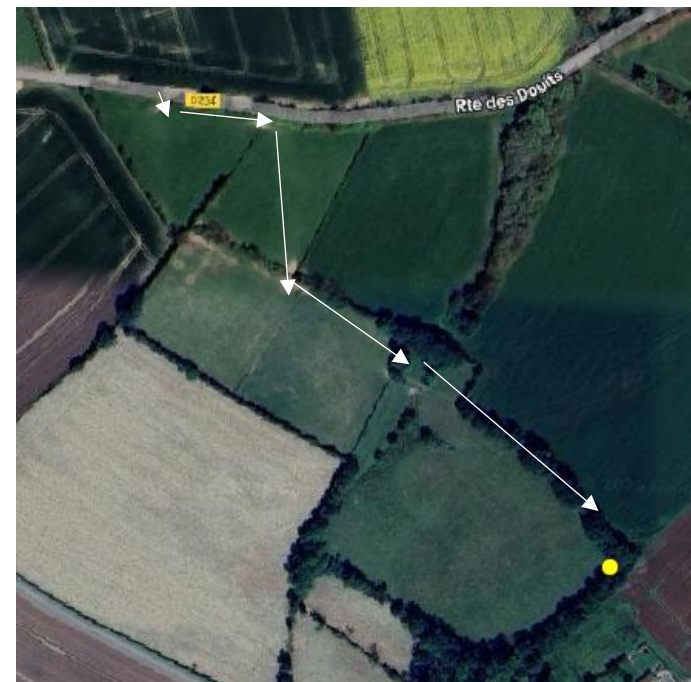
	Elagage et taille de haie
	Curage de la mare et reprofilage des berges ($\approx 150 \text{ m}^2$)
	Gestion des curures et des terres extraites
	Fourniture et mise en place de clôture berbelés 3 rangs
	Débroussaillage
	Abattage diamètre <40cm
	Dessouchage et exportation des souches
	Fourniture et pose d'une pompe à museau
	Mise en tas du bois et broyage des rémanents



	Curage de la mare et reprofilage des berges (≈ 180 m ²)
	Gestion des curures et des terres extraites
	Fourniture et mise en place de clôture barbelés 3 rangs 65 ml
	Abattage diamètre <40cm
	Elagage pour éclaircir la mare
	Dessouchage et exportation des souches
	Mise en tas du bois

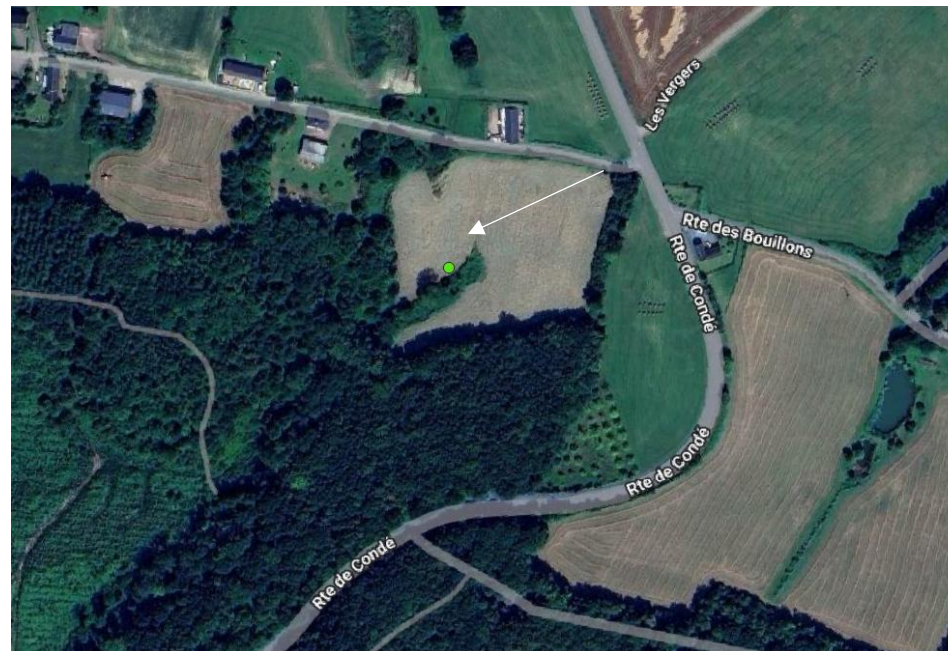


	Elagage et taille de haie
	Abattage diamètre <40cm
	Curage de la mare et reprofilage des berges (≈ 180 m ²)
	Gestion des curures et des terres extraites
	Fourniture et mise en place de clôture barbelés 3 rangs 40 ml
	Mise en tas du bois

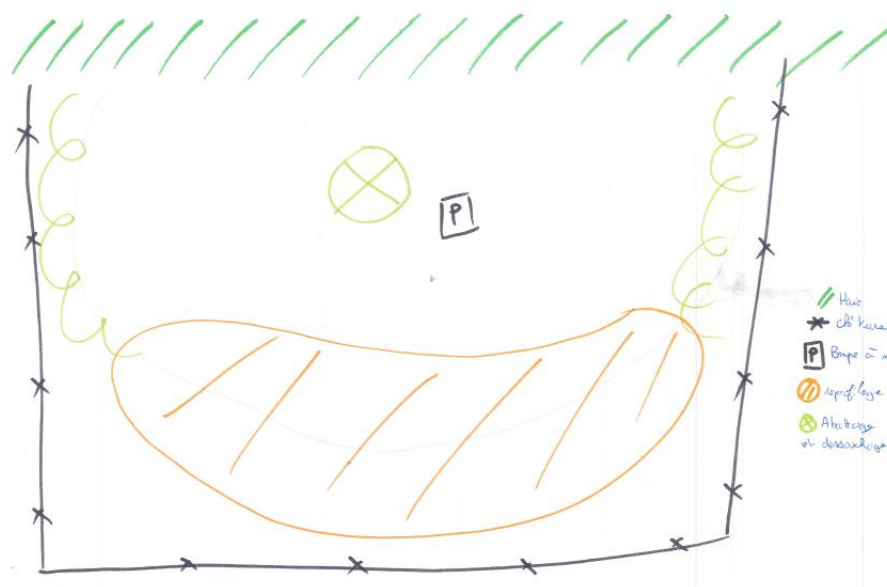
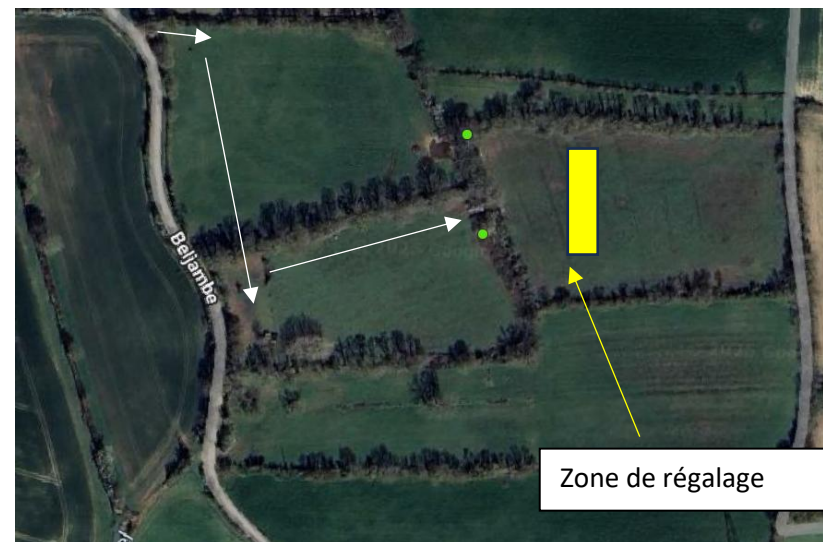


	Curage de la mare et reprofilage des berges ($\approx 100 \text{ m}^2$)
	Gestion des curures et des terres extraites
	Fourniture et mise en place de clôture barbelés 3 rangs 30 ml
	Elagage des branches à l'aplomb
	Fourniture et pose d'une pompe à museau
	Mise en tas du bois

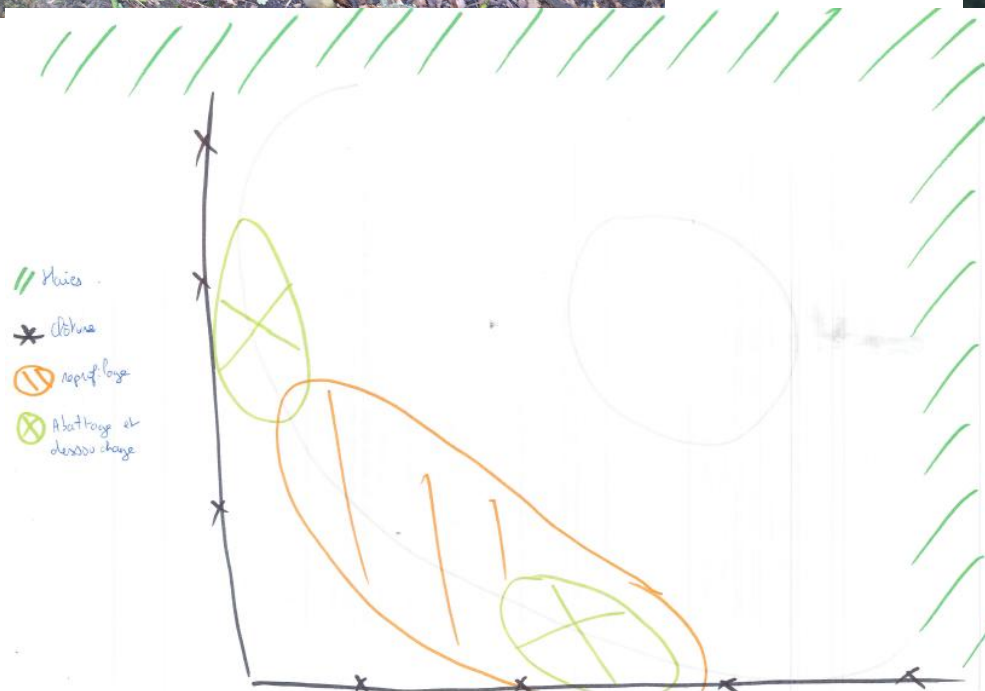
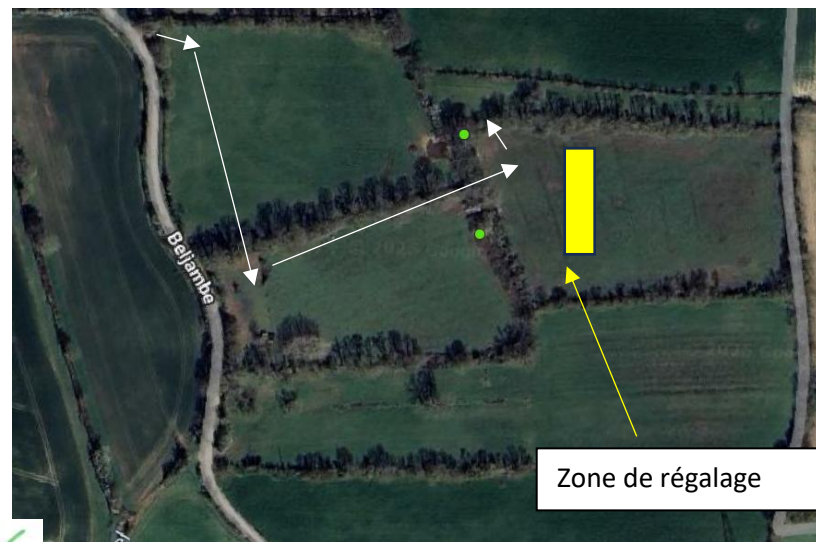
Fiche travaux mare 14027_27 – Commune : Les Monts d’Aunay – Exploitant : M Bodet - Parcelle n° ZM 0127



	Curage de la mare et reprofilage des berges ($\approx 100 \text{ m}^2$)
	Gestion des curures et des terres extraites



	Curage de la mare et reprofilage des berges (≈ 180 m ²)
	Gestion des curures et des terres extraites
	Fourniture et mise en place de clôture barbelés 3 rangs 50 ml
	Abattage diamètre >40cm
	Elagage pour éclaircir la mare
	Dessouchage et exportation des souches
	Fourniture et pose d’une pompe à museau
	Mise en tas du bois et broyage des rémanents



	Elagage et taille de haie
	Abattage diamètre <40cm
	Curage de la mare et reprofilage des berges (≈ 150 m ²)
	Gestion des curures et des terres extraites
	Fourniture et mise en place de clôture barbelés 3 rangs 50 ml
	Mise en tas du bois et broyage des rémanents

VII. Annexes

Modèle de convention de partenariat



Convention de mandat pour la réalisation de travaux de restauration de mares

Entre d'une part:

- Le maître d'ouvrage, la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom, représentée par Monsieur Gérard LEGUAY, sa Présidente, dûment habilité par une délibération du conseil communautaire en date du 20 juin 2017 ;

Et d'autre part :

- Monsieur _____ demeurant _____, propriétaire des parcelles mentionnées ci-dessous
Tel :
- Monsieur _____, demeurant _____, exploitant des parcelles mentionnées ci-dessous
Tél :

Commune	Section	N° de Parcelle	Identifiant mare

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de chacune des deux parties co-signataires dans le cadre de l'opération de restauration de mares.

Elle a pour but d'autoriser la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom à entreprendre des travaux de restauration de mares sur les parcelles mentionnées.

Le propriétaire autorise en conséquence :

- Le libre passage sur les parcelles, de l'entreprise et/ou de l'association chargée de réaliser les travaux,
- Le libre passage occasionnel de la technicienne bocage, chargée de coordonner et de vérifier la bonne exécution des travaux sur le terrain.

Le propriétaire n'impose aucune sujétion technique particulière au maître d'ouvrage.

Article 2 : Nature des travaux

Le plan d'intervention est élaboré par Pré-Bocage Intercom en collaboration avec le propriétaire et/ou l'exploitant.

Pré-Bocage Intercom s'engage à :

- Définir les travaux de restauration de la (les) mare(s) ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de mare(s) ; dont la fiche travaux est en annexe de la présente convention
- Coordonner les différents acteurs de cette opération ;
- Prévenir le propriétaire et/ou l'exploitant en cas de visite ultérieure aux travaux.

Le propriétaire et/ou l'exploitant s'engage à :

- Autoriser Pré-Bocage Intercom et ses entreprises mandatées à accéder à la (aux) mare(s) avec les engins nécessaires à la restauration de celle(s)-ci.
- À prendre en charge les rémanents (copeaux et les bûches de bois...) qui seront laissés en tas sur place ainsi que les produits de curage ;
- Ne rien entreprendre qui soit susceptible de dégrader la mare restaurée. Il lui sera ainsi interdit d'y déposer des indésirables (branchages, remblais, terre, substances polluantes, déchets...) ou de contribuer à son assèchement ;
- Ne pas introduire d'espèces végétales ou animales (cela est strictement prohibé) ;
- Laisser libre accès à la (aux) mare(s) aux salariés de Pré-Bocage Intercom à des fins pédagogiques ou scientifiques ;
- Respecter la réglementation en vigueur sur les milieux aquatiques et les espèces protégées associées à ces milieux.
- A faire remonter à Pré-Bocage Intercom tout dysfonctionnement qu'il pourrait constater.
- Suivre les préconisations d'entretien proposées par Pré-Bocage Intercom

Il appartient au propriétaire de remédier aux anomalies observées à ses frais, anomalies qui seraient dues à une dégradation des ouvrages ou à une mauvaise utilisation de ceux-ci, à charge pour lui de se retourner éventuellement contre son exploitant, s'il y a lieu.

Article 3 : Financement des travaux

En tant que maître d'ouvrage de l'opération, Pré-Bocage Intercom s'engage à financer l'aménagement via des subventions par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (ou avec le Département du Calvados ou la Région Normandie) ainsi que par la taxe GEMAPI.

Aucune participation pour la partie « restauration de la mare » n'est demandée au propriétaire/exploitant.

Pré-Bocage Intercom se réserve toutefois le droit d'annuler la présente convention en cas de non obtention des subventions permettant le règlement des travaux. Pré-Bocage Intercom s'engage à prévenir le propriétaire et l'exploitant le cas échéant.

Article 4 : Droit de propriété

Le propriétaire/exploitant s'engage à communiquer une copie de la présente convention, au préalable, à tout nouvel acquéreur à titre onéreux ou gratuit comme à tout nouveau exploitant, locataire ou occupant autorisé par lui. Il s'engage également à prévenir Pré-Bocage Intercom de ces changements. En cas de décès du propriétaire/exploitant, les héritiers de l'aménagement seront tenus au respect des dispositions visées par la présente convention. Le propriétaire/exploitant reconnaît l'existence d'une servitude liée à l'aménagement et une servitude d'accès pour le contrôle de l'entretien pour Pré-Bocage Intercom.

Les travaux réalisés par Pré-Bocage Intercom n'entraînent aucune restriction du droit de propriété pour l'avenir.

Article 5 : Durée de la convention et gestion des litiges

Cette convention est conclue pour une période de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation manifestée par l'une ou l'autre des parties selon un délai de six mois avant l'expiration de l'année en cours.

La présente convention entrera en application à la date de la signature par les différentes parties.

À défaut d'accord amiable, tout litige survenant dans l'application de la présente convention, sera soumis à l'arbitrage du Tribunal Administratif territorialement concerné.

Article 6 : Communication

Le propriétaire/exploitant autorise Pré-Bocage Intercom à communiquer sur la mare en question.

Le propriétaire,

Monsieur

Lu et approuvé,

L'exploitant,

Monsieur

Lu et approuvé,

*La présidente de la communauté de
communes de Pré-Bocage Intercom,*

Madame Stéphanie LEBERRURIER

Lu et approuvé,

ANNEXE : Descriptif des travaux